

218**DM33.1**Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-
Leman à Candiac et à Saint-Philippe

2005-10-06

Montréal

6211-06-075

*Par télécopieur***COMPLÉMENT DE MÉMOIRE****V/Réf. : DM33****Bureau d'audiences publiques sur l'environnement****Projet de parachèvement de l'autoroute 30 et l'échangeur Jean-
Leman sur le territoire de la ville de Candiac et de la municipalité de
Saint-Philippe par le ministère des Transports**

Messieurs les commissaires,

Je me permets de vous offrir mon humble avis sous forme d'un supplément d'informations au mémoire que je vous ai présenté le 23 septembre dernier.

En premier lieu, je vous suggérerais de faire passer l'autoroute 30 dans ma maison étant donné que le tracé initial du Ministère du Transport du Québec est le plus logique. En effet, si on passe dans la zone blanche à gauche de ma propriété, on rencontre le stationnement, les 2 voies ferrées et la gare intermodale. La deuxième voie ferrée qui sert aux trains de passagers pour banlieusards, se termine à la ligne qui sépare la zone blanche et la zone verte pour ensuite se fondre en une voie simple en direction de Saint-Philippe. Donc, tout ce qui gravite à l'entour de l'intermodal devrait être situé entre la route 15 et la fin de la deuxième voie à la limite des zones blanche et verte. Autrement, si le tracé passe dans la zone blanche, il y aura obligation de déplacer la gare, le stationnement et un tronçon de voie ferrée.

Par contre, si le tracé passe plus à l'Est de ma propriété, c'est-à-dire plus loin dans les terres arables, tel que le souhaite la Ville de Candiac, vous subirez le tollé des groupes environnementalistes, de toutes les unions agricoles, des centrales syndicales et autres, étant donné que cette solution enclavera encore plus de terres cultivables. Ce tracé favoriserait l'étalement urbain.

Si l'autoroute passe à un demi kilomètre ou moins de chez moi, la valeur de ma propriété dépréciera proportionnellement à la proximité. Alors, je serai obligé de poursuivre le Ministère des Transports pour la perte de sa valeur.

Lors des audiences publiques auxquelles j'ai assisté, la plupart des intervenants, moi inclus, avons grandement exagéré nos besoins. J'ai été témoin d'ultimatums du genre : « Je ne vendrai jamais mes terres pour qu'on y fasse de l'agriculture! »; « Je

ne bâtirai pas de serres si on ne me laisse pas un terrain assez grand!», etc. Mais, personnellement, je sens que le développement de la ville de Candiac dans le quadrant que j'habite, ne se produira pas à la vitesse mentionnée par les divers intervenants. Toutes les sociétés qui possèdent du terrain dans le zonage blanc semblent avoir des projets qu'ils vont réaliser « hier ».

En ce qui a trait à l'hydrologie de la région, je tiens à faire valoir qu'il ne faut surtout pas s'y méprendre lorsqu'on considère l'étang sur mon terrain. La zone n'est pas un milieu humide. Ledit bassin est purement artificiel. Il mesure environ 200 pieds de longueur et est profond de 17 pieds. Ses côtés taillés à la verticale ne permettent pas de croissance végétale. Si ce lac est propice à l'élevage de poissons, c'est qu'il est muni d'un aérateur qui doit fonctionner 24 heures par jour tout au long des saisons où la glace ne le recouvre pas. De plus, les déchets organiques doivent être pompés dans un système de gicleurs arrosant 4 arpents de mon terrain. Toute interruption de l'une de ces opérations favorise la prolifération d'algues qui, lorsqu'elles se décomposent, dégagent des odeurs nauséabondes.

Sur ces considérations, je tiens à vous assurer de ma disponibilité pour répondre à vos interrogations. (Tél. .

Veuillez agréer, Messieurs les commissaires, mes salutations distinguées.


André Lemieux